

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial INSERM.

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX } CNRS
AUX MEMBRES DE LA CE }

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Gérard MANDVILLE

Supplément au N°19 vendredi 29 septembre 1989

1,50 F

CALENDRIER INSERM *****

- VENDREDI 29/09/89 - CE INSERM
JEUDI 05/10/89 - Groupe de Travail CAES
- Réunion des élus CSS-CS
VENDREDI 06/10/89 - Réunion préparatoire au CTPC avec la Direction
JEUDI 12/10/89 - **ACTION**
MARDI 17/10/89 - CTPC, ordre du jour :
 . bilan de la procédure de mutation
 . Circulaire Hygiène et Sécurité
 . point sur l'information à l'INSERM
 . Etat des travaux de la Commission Formation
JEUDI 19/10/89 - Journée SNTRS-CGT "Politique Scientifique"
VENDREDI 20/10/89 - Conseil Syndical National

SOMMAIRE

PAGE 2	- INFO MOBILITE - ELECTIONS DE NOUVELLES C.A.P.
PAGES 3/4	TRACT : TOUS DANS L'ACTION LE 12 OCTOBRE !
PAGES 5/6	PETITIONS : - REVALORISATIONS DES METIERS DE LA RECHERCHE - POUR MA RETRAITE
PAGES 7 à 12	COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSERM DU MARDI 26 JUIN 89
PAGES 13/14	QUESTIONNAIRE POUR LA JOURNEE D'ETUDES SUR LA "POLITIQUE SCIENTIFIQUE" DU 19 OCTOBRE 89

Tous dans l'action le 12 OCTOBRE
OBJECTIF 5000 : Faire signer les pétitions

INFO MOBILITE

Vous avez tous reçu la lettre de l'I.N.S.E.R.M. vous informant de l'ouverture de la campagne de mobilité suivant la nouvelle procédure mise en place l'année dernière. La première phase de cette procédure est l'expression, par les agents, de leur "voeux" de mobilité. Il nous paraît opportun (à la suite de quelques questions posées par les agents) de préciser que cette phase consiste en l'expression du désir des gens de "muter" qui ne sous-tend aucune obligation de mettre en oeuvre l'ensemble de la procédure et de muter par la suite, s'il n'y a pas de poste correspondant aux besoins de ces agents dans la liste des postes mis en mutation ou pour toute autre raison. Cette démarche peut être faite en dehors de tout avis du Directeur ou du Chef de service, et même sans l'en informer.

Elle devrait permettre à l'Administration d'évaluer : la masse de gens éventuellement prêts à muter, leur profil, et d'en tenir compte avec d'autres critères dans l'établissement de la liste de postes ouverts à mutation.

Cette lettre de "voeux" doit parvenir à l'I.N.S.E.R.M. pour le 20 OCTOBRE 89 (et non le 1er janvier, comme les voeux traditionnels).

DIFFUSEZ largement ces informations afin que les agents ou vous-même désirant muter s'expriment largement !

ELECTIONS DE NOUVELLES C.A.P.

Comme prévu, la quasi totalité des C.A.P. doit être renouvelée avant la fin de l'année (seules les C.A.P. de chercheurs, des A.I. et des C.A.R. ne le seront pas).

C'est, pour notre syndicat, un enjeu important car c'est une instance importante pour la défense des personnels, de plus, c'est sur ces élections qu'est calculée la représentativité des syndicats, donc les moyens de faire fonctionner notre Section Nationale. Nous devons présenter plus de quarante candidats. C'est pourquoi,

NOUS LANCONS UN LARGE APPEL A CANDIDATURE.

Nous nous engageons à fournir toute assistance technique pour l'étude des dossiers pour les candidats qui n'ont jamais siégé.

SNTRS-CGT

Ingénieurs, Techniciens, Administratifs, Chercheurs
du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA

Tous dans l'action le 12 octobre !

SIGNER ET FAIRE SIGNER LES PETITIONS POUR LA REVALORISATION
DES METIERS DE LA RECHERCHE ET POUR LA RETRAITE.

LES DISCUSSIONS AU MINISTERE

Après plusieurs séances de discussions entre le M.R.T. et les syndicats, le Ministère a proposé un relevé de conclusions. Celui-ci, à quelques détails près, n'est que la reproduction de ce que le gouvernement avait d'entrée de jeu affiché. Il tente ainsi d'intégrer les organisations syndicales à la mise en oeuvre de sa politique.

Il faut le dire : il n'y a pas eu négociation.

Le premier Ministre s'est même permis de menacer : "si vous ne signez pas, il est des mesures que nous avons proposées qui ne seront pas mises en oeuvre...".

Le refus du gouvernement de négocier véritablement les revendications des personnels (notamment pour les ITA), le danger de certaines propositions, le chantage auquel il s'est livré, ont conduit la FERC-CGT et ses syndicats à refuser de signer le relevé de conclusions.

A l'exception du SNPCEN-FEN et de FO, tous les autres, fédérations ou syndicats, ont signé : nous le regrettons.

DES MESURES LIMITEES

Les transformations d'emploi. Pour les Chercheurs des mesures non négligeables seraient mises en oeuvre, notamment pour les passages CR2-CR1 et DR2-DR1. Elles restent cependant insuffisantes.

Pour les I.T.A., 1000 changements de corps, seulement, seraient prévus en 1990 pour tous les EPST, alors que 8000 ITA sont sous-classés. De plus, contrairement à certaines informations, aucun engagement ferme n'est pris pour les années suivantes.

Les créations d'emplois : Aucun chiffre n'a été cité, le Ministère espère seulement "faire aussi bien qu'en 89". Nous avions dénoncé à l'époque déjà l'insuffisance de créations de postes, notamment pour les ITA.

Les carrières : Hormis pour certains CR2 et CR1 qui bénéficieraient d'une légère amélioration indiciaire (peu de gens seraient concernés), pour tous les autres personnels, Chercheurs et ITA, les rémunérations vont continuer d'être aussi peu motivantes.

Les primes. Présentées par le M.R.T. comme une mesure importante, la possible augmentation de 75% de primes de Chercheurs n'est qu'une mini-mesure. En effet, après cette "augmentation", la prime des CR2, par exemple, ne représenterait encore que 30% environ de celle des IR2.

Parmi les ITA, seuls les I.R. bénéficieraient d'une augmentation de traitement. Cela se ferait par le biais d'un crédit supplémentaire de prime. Aucune précision sur les modalités d'application n'a été donnée. Cette pratique qui se développe dans la Fonction Publique (résoudre un problème de rémunération par l'attribution de primes), recèle des dangers (individualisation, non prise en compte pour la retraite...).

Nous nous prononçons, quant à nous, pour l'attribution de points d'indices supplémentaires.

RETRAITE ET VALIDATION DES ANNEES DE NON-TITULAIRES

Dans le relevé de conclusions, aucune mesure n'est prévue pour la validation des années de non-titulaires. Bien que cette question ait été posée à chaque rencontre, le Ministère semblait redécouvrir à chaque fois le problème. Nous rappelons notre exigence d'aller vers la gratuité de cette validation, les personnels des EPST n'ayant pas eu le choix de la titularisation avant le 1er Janvier 84.

QUELQUES MESURES POSITIVES.

Certaines mesures (levée de la limite d'âge pour les concours internes, augmentation des possibilités d'avancement au choix pour les ITA, et quelques mesures tendant à assouplir les règles d'avancement notamment, sont positives. Mais elles ne prendront leur plein effet qu'avec un développement important de l'emploi.

DES MESURES INACCEPTABLES

Le recrutement par métiers et spécialités : Il porte en lui le risque de mise en cause du recrutement sur la base de niveaux de qualifications. Il rend possible le recrutement, selon les métiers, à des niveaux de corps différents, pour un même niveau de qualification.

L'institution d'une limite d'âge à l'entrée à CR2, la limitation à 3 candidatures en CR1, ainsi que l'augmentation de 20 à 33% de l'accès direct en CR1 conjuguées avec le maintien de la référence obsolète à la thèse de 3ème cycle conduira à une élévation de l'âge d'entrée, contrairement à l'objectif affiché.

Une autre mesure inacceptable : Le Ministère veut exclure les organisations non signataires des discussions sur l'application du relevé de conclusions.

Il faut satisfaire
les revendications des personnels.

Il faut que s'ouvrent de véritables négociations dont le but devra être de répondre aux revendications des personnels : revaloriser la condition des Chercheurs et ITA, améliorer les rémunérations et les carrières, rendre les métiers de la recherche plus attractifs, donner les moyens suffisants pour le travail de recherche.

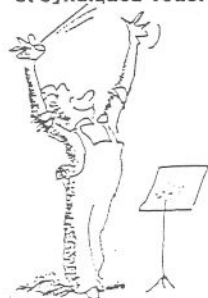
L'ACTION EST URGENTE

NOUS APPELONS DES MAINTENANT TOUS LES CHERCHEURS ET ITA A SIGNER LES PETITIONS DU SNTRS-CGT CONCERNANT LES RETRAITES ET LA REVALORISATION DES METIERS DE LA RECHERCHE.

■ Nous les appelons à participer
nombreux à la journée d'action du
12 OCTOBRE à l'appel du SNTRS-CGT. ■

Le SNTRS-CGT veut créer les conditions du rassemblement le plus large des ITA et Chercheurs. Il est prêt à le faire avec tous ceux qui le souhaitent. Nous nous sommes adressés en ce sens à tous les syndicats représentatifs du CNRS.

**RESTEZ VOUS-MEMES,
et syndiquez-vous!**



Syndiquez-vous CGT.

J'adhère au S.N.T.R.S.-CGT

NOM :

Prénom :

Laboratoire :

Adresse domicile :

A retourner au S.N.T.R.S.-C.G.T.

25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY - 69 07 60 13 -

ou à remettre à un militant du S.N.T.R.S.-C.G.T.

à M. le Ministre de la Recherche et de la Technologie,

Les premières réunions des groupes de travail sur l'entrée dans les métiers de la recherche, les profils de carrière et de statut, ne laissent augurer rien de satisfaisant concernant la perspective de

REVALORISATION DES METIERS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

Pour mettre en oeuvre "LE GRAND CHANTIER DE LA RECHERCHE" (déclaration du 1er ministre), les soussignés demandent :

* Une politique dynamique de l'emploi scientifique, c'est-à-dire une PROGRAMMATION PLURIANNUELLE des créations de postes de chercheurs et d'I.T.A. en nombre suffisant pour permettre :

- de METTRE UN TERME AU DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS PRECAIRES
- de DONNER UNE PROTECTION SOCIALE ET DES GARANTIES SCIENTIFIQUES AUX JEUNES EN FORMATION DANS LES UNITES
- d'EMBAUCHER DES JEUNES POUR PALLIER LE VIEILLISSEMENT DES ORGANISMES
- de REEQUILIBRER LE RAPPORT I.T.A./CHERCHEURS

* Une carrière minimale garantie pour tous et la RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS EXERCEES, ce qui implique un PLAN DE TRANSFORMATION D'EMPLOIS (I.T.A. notamment) avec une procédure adaptée au reclassement.

* Une Refonte globale de la grille indiciaire avec en préalable :

- RATTRAPAGE IMMEDIAT DU POUVOIR D'ACHAT PAR UN GAIN UNIFORME DE 75 POINTS D'INDICE (1520 F) MENSUELS POUR TOUS assurant un MINIMUM DE REMUNERATION DE 6000 F NET, prime comprise
- LA PRIME A 16 % POUR TOUS
- INTEGRATION DES PRIMES DANS LE TRAITEMENT DE BASE

NOM	PRENOM	LABO	SIGNATURE

SNTRS-CGT

CNRS

INSERM

INRIA

Pour ma retraite

non a la taxe de titularisation !

non au racket !

je demande,

- La validation des années de non titulaire par le calcul en FRANCS CONSTANTS des cotisations de titulaire (6%) dues et des cotisations (Sécu + IRCANTEC) versées, ce qui conduit pour beaucoup à une dette nulle.
- Le remboursement des sommes déjà versées par les agents ayant amorcé le processus de remboursement de la prétendue "dette".
- La garantie de maintien du pouvoir d'achat des pensions de l'IRCANTEC et de la Sécurité Sociale acquises au moment de la titularisation.

NOM Prénom	Laboratoire/service	SIGNATURE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'I.N.S.E.R.M

MARDI 26 JUIN 1989

Compte rendu

Le Conseil d'Administration de l'I.N.S.E.R.M s'est réuni sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal de la 77ème séance du Conseil d'Administration de l'I.N.S.E.R.M
- 2 - Examen du Compte Financier de l'I.N.S.E.R.M et du S.C.P.R.I pour l'année 1988
- 3 - Examen du projet de Décision Modificative n° 1 au budget primitif de l'I.N.S.E.R.M pour 1989
- 4 - Examen du projet de Décision Modificative n° 1 au budget primitif du S.C.P.R.I pour 1989
- 5 - Examen du projet de création d'un groupement d'intérêt public "Observatoire des Sciences et des Techniques"
- 6 - Questions diverses

--*-*

1 - Approbation du P.V de la 77° séance du C.A. de l'I.N.S.E.R.M

D'entrée de jeu les représentants des personnels ont manifesté, une fois de plus, leur désaccord sur les délais d'envoi des documents.

Le Procès Verbal en question ne leur était parvenu que le matin du Conseil d'Administration.

En outre, ne figurait pas sur ce P.V, la proposition faite par Annick BERTAULT (SNTRS-CGT) lors de la 77° séance consistant à substituer aux concours internes actuels, une Commission Paritaire de Reclassement pour les Agents déclassés.

Le principe de la modification du P.V a été adopté en séance.

Le P.V modifié sera présenté lors du prochain C.A.

--*-*

2 - A - Examen du Compte Financier de l'I.N.S.E.R.M pour l'Exercice 1988

Marc BOURNOF, Agent Comptable Principal, présente les résultats de la gestion 1988 d'où il apparait une diminution du fonds de roulement brut de 14,5 MF due :

- à une très bonne consommation des crédits
- à un prélèvement pour procéder au règlement du redressement fiscal dont l'établissement a fait l'objet en 1987

Les dépenses d'exploitation sont en augmentation de 6,80% comparées à 1987. Des variations importantes sont constatées aux comptes :

- 621 (Personnel Intérimaire)
- 635 (Impôts)

Les recettes budgétaires représentent, par rapport à la prévision globale après Décision Modificative n°4, une moins value de 21,3 MF

La situation financière au 31 DECEMBRE 1988 présente un fonds de roulement net de l'établissement de 53 jours (51 en 1987).

2 - B - Le Compte Financier du S.C.P.R.I pour 1988

Celui-ci présente les caractéristiques suivantes :

- Augmentation du fonds de roulement brut de 2,5 MF
- Forte consommation de crédits
- Fonds de roulement net représente 168 jours (170 en 1987)
- La trésorerie immédiate de 144 jours de disponibilités (200 en 1987)

La discussion a porté, pour le compte financier de l'I.N.S.E.R.M, à la demande des représentants des personnels, sur la variation constatée sur le poste "personnel intérimaire" (+ 5.860%) entre 1987 et 1988.

L'explication technique a été donnée : emploi par la Mission de Valorisation de personnel mis à la disposition par une Société d'Interim. Aucun marché n'a été signé ... l'I.N.S.E.R.M proposera un Marché de régularisation.

LE PROBLEME DE FOND RESTE ENTIER !

Par ailleurs, Annick BERTAULT a rappelé que les textes prévoient l'examen par le C.A de l'I.N.S.E.R.M des comptes des filiales, ce qui n'est jamais mis à l'ordre du jour.

Après vérification faite par le Secrétaire Général sur la validité de cette affirmation, le Président et le Directeur Général ont assuré notre camarade que ce point serait examiné lors du prochain C.A.

Le représentant du Ministère des Finances s'est étonné des moins values sur recettes.

Les comptes financiers de l'I.N.S.E.R.M et du S.C.P.R.I ont été approuvés à l'unanimité.

--*-*-*

3 - Examen du projet de DM1

Les modifications contenues dans la DM1/89 s'élèvent à Trois cent trente (330) millions de francs, ce qui porte le budget de l'I.N.S.E.R.M à Un milliard huit cent quatre vingt treize (1.893) millions de francs.

Elles résultent :

1 - de la régularisation des décisions modificatives provisoires relatives aux reports sur l'exercice 1989 des autorisations de programme et des crédits reportables non mandatés au 31 DECEMBRE 1988, ainsi qu'aux ajustements sur crédits inscrits au budget (dont 2 MF au titre d'opérations immobilières) réalisés par transferts de chapitres notamment de gros équipement (-2,8 MF).

2 - de modifications prises directement en DM1 et comportant l'inscription de recettes nouvelles (48 MF) avec contrepartie en dépenses, le prélèvement sur les réserves de l'établissement pour 86 MF afin de faire face au relèvement du taux des cotisations des pensions à compter du 1 MARS 1989 (décret 89-225 du 12/04/1989) et d'abonder le budget de l'Agence Nationale de Recherches sur le SIDA. Pour ce faire, ramener à 31 jours le fonds de roulement de l'établissement permettrait de libérer 42 MF sur les 44,5 MF manquants.

Enfin des ajustements sur crédits sont nécessaires pour financer, notamment, le soutien de base aux Unités de Recherches pour tenir compte des besoins constatés au 30 AVRIL 1989. Les crédits de gros équipement là encore ont été amputés (- 4 MF).

Une longue discussion s'est engagée au cours de laquelle des critiques sévères ont été portées notamment sur l'importance des modifications faites au budget primitif, "TOTALEMENT BOULVERSE" (Direction du Budget).

Une demande de complément d'information technique a été faite.

Un conseil d'administration extraordinaire a été évoqué ...

Le Directeur Général a montré que l'I.N.S.E.R.M a, comparativement aux années passées, fait un effort de gestion. Les crédits vraiment reportés, c'est à dire, libres de tout engagement juridique, ne représentent pas 1% de la masse budgétaire.

Il a également rappelé que la discussion trop technique, n'était pas à mener en C.A, qui avait davantage à se préoccuper de la politique scientifique de l'Organisme.

Annick BERTAULT a souligné que "l'Organisme ne pourrait pas mener une politique scientifique de haut niveau si le budget prévu pour les équipements mi-lourds était amputé régulièrement (-6,8 MF en DM1) pour couvrir notamment les frais liés aux opérations immobilières qui devraient avoir une ligne budgétaire spécifique".

La demande a été faite au Ministère pour le budget 1990 a répondu Monsieur DODET.

Par ailleurs, elle a demandé des explications sur l'opération COCHIN (aménagement de laboratoires protégés pour les recherches sur le SIDA la participation de l'I.N.S.E.R.M => 10 MF), sur la Fondation pour l'évaluation des pratiques médicales (le Ministère de la Santé doit faire connaître sa décision dans quelques mois. Au plan budgétaire il ne s'agit que de report de crédits prélevés sur réserves en 1985).

Enfin elle a demandé que soit procédé à une remise à jour des listes des personnels pouvant bénéficier de la PRIME de TECHNICITE dont le recensement date de plusieurs années.

La réponse de Monsieur DODET ne laisse guère d'espoir pour le moment.

A la suite du débat, il a été proposé de dissocier le vote sur l'approbation de la D.M de la décision de prélever la somme nécessaire à l'abondement de l'A.N.R.S (Agence Nationale de Recherches sur le SIDA).

C'est donc sous réserves que la DM1 a été mise aux voix, adoptée à la majorité moins une abstention, (Annick BERTAULT SNTRS-CGT qui a rappelé que cette DM traduisait les insuffisances budgétaires obligeant l'Organisme à faire des tours de passe passe entre les dotations pour faire face aux dépenses).

--*-*-*

4- La DM1 du S.C.P.R.I a été adoptée à l'unanimité

--*-*-*

5 - G.I.P : Observatoire des Sciences et des Techniques

Le projet de G.I.P est contenu dans l'annexe ci-jointe.

La participation de l'I.N.S.E.R.M est pour 1989 de 7,15% soit Six cent trente et un (631) KF. Les droits de l'I.N.S.E.R.M au sein du G.I.P seront en conséquence de 7,5%.

Annick BERTAULT a regretté que le C.A du G.I.P ne prévoie pas la représentation des personnels.

Le Directeur Général ne le souhaite pas, ce qui conduirait à admettre que le G.I.P puisse procéder à des recrutements, ce qui n'est pas prévu.

Mis aux voix, ce projet a été adopté à l'unanimité. Annick BERTAULT redemandant à l'I.N.S.E.R.M d'envoyer les documents dans les délais réglementaires et non comme pratiqué, à la dernière minute.

--*-*-*

6 - Questions Diverses

Annick BERTAULT a rappelé que lors du précédent C.A il avait été convenu que la discussion sur le rapport d'activité soit poursuivie à cette séance et que le SNTRS-CGT avait notamment demandé des éléments d'information sur les fermetures d'unités.

Etonné, le Directeur Général a promis de donner ces éléments au prochain C.A.

--*-*-*

ANNEXE.

Paris le 13 Juin 1989

D.E.P.
FS/YM

NOTE
à l'attention de Mesdames et Messieurs
les Administrateurs de l'INSERM

OBJET: Projet de création d'un groupement d'intérêt public
"Observatoire des Sciences et des Techniques"

La France dispose de séries statistiques sur l'effort national public et privé de recherche et développement, partiellement sectorialisées, et accède aux bases de données nationales et internationales (publications, brevets) sur les résultats de recherche. Mais elle ne produit pas d'indicateurs permettant, à l'image des "science indicators" de la NSF aux Etats-Unis, de dégager les évolutions marquantes et de situer, dans chacun de ces champs, l'effort de recherche et la compétitivité technologique français dans le contexte international.

Pour combler cette lacune, le Ministre de la Recherche et de la Technologie a confié au cours du dernier trimestre de 1988 à Monsieur Pierre PAPON, ancien Directeur Général du CNRS et actuellement Président Directeur Général de l'IFREMER, une mission d'étude préparatoire à la création d'un observatoire des sciences et des techniques. Les conclusions de l'étude, transmises par le ministre de la Recherche aux organismes susceptibles de participer à un tel projet, précisaient les grandes lignes du programme de travail de l'observatoire et sa forme juridique, celle d'un groupement d'intérêt public. Ces deux points ont fait au cours du premier semestre de 1989 l'objet de discussions entre l'auteur des propositions, le ministre de la Recherche et les 10 organismes et administrations intéressés, afin d'aboutir aux trois textes qui vous sont proposés ci-joint et concernent:

- Le programme de travail de l'observatoire (Annexe I)
- Le projet de convention constitutive du GIP (Annexe II)
- Le budget prévisionnel de l'observatoire pour la période 1989-1991 et les perspectives de contribution de chacun des membres (Annexe III).

.../...

Le programme de travail définit les indicateurs dont la production est envisagée, soit régulièrement (indicateurs standards) soit ponctuellement (indicateurs spécifiques) pendant les trois premières années de fonctionnement de l'observatoire; ces indicateurs traitent de l'input (financement, personnel), de l'output (publications, brevets, innovations) et de l'impact social de la recherche dans le système éducatif, la santé, l'environnement. En outre, le programme précise le rôle propre de l'observatoire pour la construction des indicateurs (critique des données utilisées, qui ne sont pas produites par l'observatoire lui-même, réflexion méthodologique, collaborations notamment européennes) et leur diffusion, principalement sous la forme d'un rapport public annuel.

Le fonctionnement de l'observatoire se caractérise par une cellule centrale légère (8 à 11 personnes) chargée de produire mais aussi, dans la majeure partie des cas, de sous-traiter la production d'indicateurs, s'appuyant sur un réseau de partenaires, eux mêmes producteurs de données, parfois sous-traitants de l'observatoire, et utilisant de ses résultats. Le groupement d'intérêt public correspond bien à une telle structure fédérative, bénéficiant d'une large autonomie vis-à-vis des centres de décision de la politique scientifique et technologique, indépendante quant aux choix et à la méthodologie des projets statistiques mais en fonction d'un programme et avec un cahier des charges fixés par tous les partenaires membres du groupement.

Les membres initiaux du groupement sont:

- les principaux ministères ayant une responsabilité en matière de R et D: MRT, Education Nationale, Défense, Industrie;
- les grands organismes publics de recherche: CNRS, CEA, CNES, INSERM, INRA;
- l'INSEE, compte tenu de sa mission de production d'indicateurs économiques;
- l'ANRT, représentant les entreprises et les centres techniques.

Pour faciliter la participation d'autres partenaires, notamment industriels, le projet de convention prévoit également l'accueil de membres associés.

.../...

Les statuts de l'observatoire définissent, comme dans la plupart des GIP créés jusqu'à présent, trois instances: une assemblée générale, un conseil d'administration composé d'un représentant de chacun des membres, et un conseil scientifique composé d'experts désignés par le conseil d'administration; l'observatoire est placé sous le contrôle économique et financier de l'Etat doté d'un Commissaire du Gouvernement.

Le budget annuel de l'observatoire est estimé à 8,824 MF soit 7,44 MF hors taxes, comprenant:

- 3,12 MF en dépenses de personnel; ce budget prévisionnel correspond au coût des personnels mis à disposition du GIP par les membres ou, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration et du Commissaire du Gouvernement, du personnel propre du groupement;
- 2,8 MF au titre de la tranche 1991 des contrats de sous-traitance, pour la réalisation des 21 projets d'indicateurs envisagés sur 2 ans (1990 et 1991) et un trimestre (1989);
- 0,65 MF pour les locaux de l'observatoire;
- 0,87 MF pour ses frais de fonctionnement et d'équipement.

Compte tenu de l'engagement progressif des personnels, le budget de 1990 est estimé à 6,85 MF hors taxes; le budget de 1989, soit 2,763 MF HT, est calculé sur 4 mois, avec une équipe de 8 personnes et un surcoût d'installation de 0,78 MF.

La contribution demandée à l'INSERM s'élève, en régime normal, à 631 000 F, soit 532 000 F hors taxes, correspondant à 7,15% du budget total, les droits statutaires de l'organisme étant dans le projet de convention constitutive du GIP de 7,50%. Cette contribution comprend d'une part le coût du personnel qui serait mis à disposition du GIP par l'INSERM (un chargé de mission dont le coût est calculé forfaitairement sur la base de 180 000 F par an hors charges), et d'autre part une participation de 244 000 F au budget de fonctionnement de l'observatoire; cette participation est ramenée à 144 000 F en 1990 et, pour 1989, à 76 000 F ou 107 000 F selon l'implantation de l'observatoire (dans des locaux mis à disposition par le MRT ou non).

.../...

Détail de la contribution INSERM (en milliers de francs 1989)

	1989	1990	1991 et ult.
Montant total TTC	204/240,5	512,5	631
Part budget global (en %)	6,33/6,78	6,31	7,15
Montant hors taxes	172/203	432	532
Dont			
Personnel MAD	60	180	180
Charges sur personnel	36	108	108
Subvention de fonctionnement	76/107	144	244

SNTRS-CGT

INSERM

JOURNEE D'ETUDES
"POLITIQUE SCIENTIFIQUE"
19 OCTOBRE 1989.

Questionnaire

(à renvoyer avant le 12 Octobre au Bureau National)

Afin d'avoir une idée de l'évolution des budgets des laboratoires et de l'emploi, en particulier l'emploi précaire, nous te demandons de remplir ce questionnaire pour ton laboratoire ou service et ceux que tu connais.

SECTION :

REGION :

VILLE :

DOMAINE SCIENTIFIQUE :

COMMISSION :

NOM DE L'UNITE OU DU SERVICE :

LIEU : Université - Groupe de labos - Institut - AD - CHU, Unité INSERM -
Autre : préciser.

SOURCE PRINCIPALE DE FINANCEMENT DES RECHERCHES :

AUTRES SOURCES :

PROPOSITIONS DE CONTRATS DANS LE FINANCEMENT :

ORIGINE DES CONTRATS :
- Public
- Sociétés nationales
- Privé

(donner le maximum de précisions, si possible la proportion par rapport au budget total)

NB : Les camarades allergiques aux questionnaires ont la possibilité de transmettre toute information utile à :
J.P. BAZIN (45/59/42/46) ou A. MALANDAIN (45/59/51/34)

EMPLOIS :

Nombre total de Chercheurs	:	
Nombre d'ITA	:	
Nombre moyen de thésards en 1989	:	
Nombre moyen de bousiers divers	:	

Chercheurs titulaires	CNRS	:	
	INSERM	:	
	Autres	:	
	(préciser)	:	

Enseignants-Chercheurs	:	
Autres Chercheurs	:	

Chercheurs non-titulaires	:	
(quels statuts ?)	:	

Ingénieurs faisant un travail de chercheur à 100%	:	
---	---	-------

ITA titulaires	:	
ITA non-titulaires	:	

Contrat à Durée Déterminée	:	
(quelle origine du financement ?)	:	

Vacataires	:	
------------	---	-------

Autres	:	
--------	---	-------

Tendance de l'emploi précaire par rapport aux années précédentes ?
+, -, = ?

Evolution du labo :

Tout commentaire supplémentaire est le bienvenu :